

L'an deux mille vingt-et-deux, le onze octobre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/10/2022

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Madame Fabienne FONTENEAU	Ex
Monsieur Michel VACHER	Ex	Madame Laurence PEROU	P
Monsieur Alain RENARD	P	Madame Chantal GANTCH	P
Madame Gabi HÖPER	P	Monsieur Xavier HALLAIRE	Ex
Monsieur Nicolas TELLIER	P	Monsieur Philippe BLAIN	P
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	P	Monsieur Alain VALLADE	P
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE	Ex		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	P		
Monsieur Antoine GARANTO	Ex		
Monsieur Louis CAVALEIRO	P		

P = Présentiel

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas TELLIER

En ouverture de séance, sur les 17 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 11 octobre 2022, 12 d'entre eux étaient présents.

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-253306617-20221011-2022_04BS-DE

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° 2022 – 04BS

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 21 juin 2022

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLOV

ID : 033-253306617-20221011-2022_04BS-DE

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 21 juin 2022, ci-dessous détaillé.

Monsieur GUINAUDIE, Président ouvre la séance en constatant que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour :

§ 2022 – 01BS : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 14 décembre 2021
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 14 décembre 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (10 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 14 décembre 2021.

§ 2022 – 02BS : Autorisation de signature d'un marché public de location « full service » de chariots et chargeuses télescopiques – lots n°1 à 3
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Le SMICVAL dispose sur son territoire d'un réseau de 12 pôles recyclage. Afin de permettre aux usagers de déposer plus rapidement leurs déchets sans être contraints par des gardes corps, le Smicval a privilégié le dépôt directement au sol sur des plates formes bétonnées dans 5 de ses pôles recyclage. Les déchets sont ensuite repris par des chariots télescopiques pour être déposés dans des bennes de 10 à 30m³.

Actuellement, ce procédé est utilisé dans 5 pôles recyclages pour différents flux de déchets :

- Vayres (Bois, meubles, déchets enfouis, gravats, déchets verts)
- St Gervais (Déchets verts et gravats)
- St Denis de Pile (Déchets verts et gravats)
- St Seurin sur l'Isle (Déchets verts et gravats)
- St Mariens (Déchets verts et gravats)

Cependant, il est prévu l'extension de ce type de collecte dans 2 nouveaux pôles recyclage actuellement en phase de projet :

- Blaye
- Reignac

De plus, à l'horizon 2025, le Smicval n'exclut pas la possibilité de louer ce type d'engin dans 2 nouveaux pôle recyclage :

- Libourne Epinette
- St Paul de Blaye

Le marché actuel, dont le titulaire est la Société TOPSUD, se termine le 31 décembre 2022.

Aussi, un appel d'offres a été lancé en avril dernier, pour la location en « full service » des chariots ou chargeuses télescopiques pour ces différents sites à partir de janvier 2023, comportant 3 lots :

- ❖ LOT 1 : Ce lot comprend la fourniture de 5 chariots télescopiques en location « full service » durant une période de transition de 2 à 12 mois durant laquelle les machines des lots 2 et 3 seront en commande. Ce lot s'achèvera à la livraison des machines neuves des lots 2 et 3.
- ❖ LOT 2 : Ce lot comprend une tranche ferme et quatre tranches optionnelles :

Tranche ferme pour la fourniture « full service » de 3 chariots télescopiques :

- Chariot N°1 : Pôle recyclage de Vayres (SMICVAL MARKET)
- Chariot N°2 : Pôle recyclage de St Seurin sur l'Isle.
- Chariot N°3 : Pôle recyclage de St Mariens

4 Tranches optionnelles pour la fourniture respective de 4 chariots télescopiques :

- Chariot N°4 : Pôle recyclage de Reignac (prévue à partir du 1er semestre 2024)
- Chariot N°5 : Pôle recyclage de Blaye (prévue à partir du 1er semestre 2024)
- Chariot N°6 : Pôle recyclage de St Paul de Blaye (prévu à partir du 1er semestre 2025)
- Chariot N°7 : Pôle recyclage de Libourne Epinette (prévu à partir du 1er semestre 2025)

❖ LOT 3 : Ce lot est constitué d'une tranche ferme pour la location « full service » de 2 chargeuses télescopiques :

- Chargeuse N° 1 : Pôle recyclage de St Denis de Pile
- Chargeuse N° 2 : Pôle recyclage de St Gervais

3 candidats ont répondu à cet appel d'offres : 2 offres pour le lot n° 1, 3 offres pour le lot n° 2 et 2 offres pour le lot n° 3.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 mai 2022, a décidé d'attribuer les lots 1 à 3, comme suit :

❖ Lot n° 1 : attribué à la Société TOPSUD pour un montant 90 000 € HT et d'une durée de 2 ans maximum, avec un début de prestation en janvier 2023.

Pour information, le coût moyen de location mensuel d'un chariot est actuellement de 1697 € HT/mois. Avec ce nouveau marché le coût moyen serait de 1500€ HT/mois pour la même prestation, soit une baisse de 12% comparativement au marché actuel.

❖ Lot n° 2 : attribué à la Société GEM pour un montant 612 016 € HT et d'une durée de 5 ans à compter de la livraison des premiers engins de la tranche ferme.

Pour information, le coût moyen de location mensuel d'un chariot est actuellement de 1697 € HT/mois. Avec ce nouveau marché le coût moyen serait de 1683,67€ HT/mois pour la même prestation (tranche ferme), soit un coût équivalent comparativement au marché actuel.

❖ Lot n° 3 : attribué à la société GEM pour un montant 235 380 € HT et d'une durée de 5 ans à compter de la livraison des 2 engins.

Pour information, le coût moyen de location mensuel d'un chariot est actuellement de 1697 € HT/mois. Avec ce nouveau marché le coût moyen serait de 1961,5€ HT/mois, soit un coût supérieur de 15,5% comparativement au marché actuel (avec des chariots de capacité supérieurs).

Il est donc proposé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces du marché de location « full service » de chariots et chargeuses télescopiques, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (10 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché de location « full service » de chariots et chargeuses télescopiques – lots n° 1 à 3, dans les conditions énumérées ci-dessus.

2022 – 03BS : Autorisation de signature d'un marché public de location ponctuelle de différents types de véhicules sans chauffeur destinés à l'activité du Smicval – lots n° 1 à 5
Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE

Le présent marché a pour objet la location ponctuelle sans chauffeur de différents types de véhicules destinés à l'activité du Smicval. Dans cette attente, et afin d'anticiper les risques de rupture du service dues aux pannes des véhicules ou à un surcroît d'activité, le Smicval souhaite recourir à de la location ponctuelle de véhicules dédiés à l'activité du syndicat.

Compte-tenu du montant estimé par le SMICVAL et des sommes afférentes, il convient de recourir à un appel d'offres ouvert pour la location de camion. Le SMICVAL n'ayant plus de marché de location couvrant les besoins de toutes les exploitations, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée.

Ce marché est divisé en 5 lots :

- Lot n° 1 Location de bennes à ordures ménagères
- Lot n° 2 Location de camion ampliroll grue
- Lot n° 3 Location ampliroll et remorque ampliroll
- Lot n° 4 Location de tracteur et remorque FMA
- Lot n° 5 Location de benne compactrice de collecte à chargement verticale avec grue

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

ID : 033-253306617-20221011-2022_04BS-DE

Une consultation a été publiée au BOAMP et au JOUE le 22 mars 2022 afin d'attribuer ce marché pour une durée de 4 ans avec un maximum de 720 000€ TTC.

7 offres ont été déposées : 2 pour le lot n° 1, 2 pour le lot n° 2, 1 pour le lot n° 3, 1 pour le lot n° 4, 1 pour le lot n° 5.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 mai 2022, a décidé d'attribuer les lots 1 à 5, comme suit :

❖ Lot n° 1 : à l'entreprise BOM SERVICES pour un montant de 720 000 € TTC sur la durée du marché.

	Prix du Candidat retenu
BOM 19 tonnes trémie haute et/ou basse	5 297€
BOM 26 tonnes trémie haute et/ou basse	5 917€

- ❖ Lot n° 2 : à l'entreprise BOM SERVICES pour un montant de 576 000 € TTC sur la durée du marché.

	Prix du Candidat retenu
Camion ampliroll grue	6 548€

- ❖ Lot n° 3 : à l'entreprise LOCAMID pour un montant de 456 000 € TTC sur la durée du marché.

	Prix du Candidat retenu
Camion ampliroll	4 324€
Remorque ampliroll	1 390€

- ❖ Le lot n° 4 : à l'entreprise LOCAMID pour un montant de 300 000 € TTC, selon les consommations estimatives sur la durée du marché.

	Prix du Candidat retenu
Tracteur	2 695€
Semi FMA	2 120€

- ❖ Lot n° 5 : à l'entreprise BOM SERVICES pour un montant de 720 000 € TTC, selon les consommations estimatives sur la durée du marché.

	Prix du Candidat retenu
Bennes compactrices de collecte à chargement verticale avec grue	8 417€

Il est donc proposé aux membres du Bureau Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché de location ponctuelle de différents types de véhicules sans chauffeur destinés à l'activité du SMICVAL, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (10 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché de location ponctuelle de différents types de véhicules sans chauffeur destinés à l'activité du Smicval - lots n° 1 à 5, dans les conditions énumérées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h20

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (12 membres présents, sur 17 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 21 juin 2022, comme décrit ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article final :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 octobre 2022

Publié le : 12/10/2022

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-253306617-20221011-2022_04BS-DE

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Nicolas TELLIER

